



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 17 juin 2019

Compte-rendu affiché le : 25 juin 2019

Date de convocation du conseil municipal : 04 juin 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Louisiane DELMAS

Membres présents : M. Bernard AUDRAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Gilles GROS ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Antonio GODOY ; M. Bernard GUY ; Mme Louisiane DELMAS ; Mme Maghnia MENGUS ; Mme Eliette CAMUT ; Mme Marie-Pierre SABATIER

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Rodolphe MILHAU (Procuration Gilles GROS) ; M. Éric PEROLAT (Procuration Joseph RODRIGUEZ) (Procuration Joseph RODRIGUEZ)

Membre absent : Mme Isabelle PUJALTE ; M. Sébastien DUMONT

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h00

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 11 avril 2019.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

I- Règlement location stade

II- Convention lodézienne

III- Régularisation de cession

IV- Demande de subvention – chemin de Mayerens

V- Modification du tableau des effectifs

VI – Délibération sur la recomposition des organes délibérants des EPCI.

VII- Régularisation bornage TIRIL

VIII- Questions diverses :

Signature des Conventions avec la CCC pour le subventionnement de la réfection de la toiture de la mairie et l'allée du cimetière.

- # Signature du contrat de maîtrise d'œuvre – agrandissement du cimetière –CETUR
- # Participation aux études sur le projet d'irrigation

Monsieur le Maire ouvre la séance.

POINT N°1: Règlement location stade

De même que pour les locations des salles communales, il est nécessaire d'adopter un règlement de location du stade afin de responsabiliser les associations et de les informer sur les règles à respecter et la valorisation à prendre en compte dans leur bilan comptable.

Le projet de règlement a été envoyé aux élus pour information.

Après délibération, il est adopté.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2: Convention lodézienne

L'association LA LODEZIENNE a depuis longtemps un fort engagement auprès de la commune. La convention doit permettre de clarifier et d'informer sur les relations entretenues entre les deux parties.

Le projet de convention a été mis à disposition des élus. Ils souhaitent que l'association puisse en avoir connaissance avant validation. La question est donc reportée au prochain Conseil Municipal.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3: Demande de subvention – chemin de Mayerens

La demande de subvention pour le chemin de Labiras a été attribuée, par le Conseil Départemental, au titre d'un autre programme de subvention que celui demandé. Aussi, il est possible de faire une nouvelle demande de subvention pour le chemin de Mayerens. Monsieur le maire demande donc l'autorisation au Conseil municipal de demander des subventions pour ce chemin dès cette année au lieu de l'année prochaine.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°4: Régularisation de cession

Les documents relatifs à la parcelle E 775 ont été remis aux membres du conseil pour information. Il s'agit de régulariser la cession de cette parcelle afin que la commune puisse l'aménager.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches administratives en vue de la régularisation de ce dossier.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°5: Modification des effectifs

En raison d'un accroissement d'activité et des congés d'été, le service technique souhaite recruter une personne en CDD pour la période de juillet-août. Le tableau des

effectifs de la commune ne comporte que 3 emplois contractuels aussi, il est proposé de le modifier pour intégrer cet emploi temporaire.
Le poste à temps plein (35 h) de contractuel est créé.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°6: Délibération sur la recomposition des organes délibérants des EPCI

Dans le cadre des prochaines élections municipales, il est possible d'anticiper un accord local pour déterminer le nombre de représentants du futur conseil communautaire. Un tableau représentant les différentes options est présenté aux élus. Après en avoir débattu, les membres du conseil décident de voter pour un conseil communautaire comprenant 51 sièges.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°7: Régularisation bornage TIRIL

La question est présentée au Conseil Municipal mais pour des raisons de délais légaux, elle devra être entérinée lors de la prochaine séance. Néanmoins, Monsieur le Maire a souhaité informer les conseillers municipaux. Lors de la vente de son terrain, M. TIRIL s'est rendu compte qu'il a empiété sur le domaine public communal en construisant son mur de clôture. L'appropriation du domaine public nécessite une procédure particulière et la vente de M. TIRIL est bloquée en l'état. Monsieur le Maire négociera avec ce dernier afin de régler le litige.

POINT N°8: Questions diverses

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a signé la convention avec la Communauté de Communes du Clermontais pour les subventions accordées au titre de la réfection de la toiture de la mairie actuelle et de l'allée du cimetière.

La séance est levée à 21h00